

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240625-DEC2024-069-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-069

Objet : N° 2023.21 – Location de matériels d'impression et de reproduction
Modification n°1 : adjonction de deux bordereaux des prix unitaires
supplémentaires n°1 pour les matériels neufs et d'occasion

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2024-067 du 28 mars 2024 portant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres Mutualisée, lors de sa séance en date du 27 février 2024, au Groupement d'Entreprises Conjoint FAC SIMILE RHONE ALPES (3H DISTRIBUTION) / LIXXBAIL dont le mandataire est la Société FAC SIMILE RHONE ALPES (3H DISTRIBUTION) à Bron (69) de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure formalisée relatif à la location de matériels d'impression et de reproduction pour un montant total de 16 211.43 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif annuel et dans la limite d'un montant maximum de 40 000,00 € HT par an. Ledit accord-cadre est conclu à compter du 24 avril 2024, date de notification pour une durée de quatre ans du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2028 ;

CONSIDERANT que pour des raisons fonctionnelles dans l'aménagement des bureaux, il est nécessaire, par modification n°1, de prendre en compte l'adjonction de deux bordereaux des prix unitaires supplémentaires n°1 pour les matériels neufs et d'occasion afin d'ajouter une référence d'imprimante laser multifonction et ses modules de finition ;

- APPROUVE la modification n°1 relative à l'accord-cadre pour la location de matériels d'impression et de reproduction, ayant pour objet l'adjonction de deux bordereaux des prix unitaires supplémentaires n°1 pour les matériels neufs et d'occasion ci-annexés.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 juin 2024*

Publiée le **26 JUIN 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 25 juin 2024.

Le Président

dé la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

